



Département de Maine-et-Loire  
Arrondissement d'Angers  
Canton de Beaufort en Vallée  
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DES BOIS D'ANJOU**

11 rue de la Mairie  
FONTAINE GUERIN  
49250 LES BOIS D'ANJOU  
Réunion du 21 mars 2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de mars, à 18h30, les membres du conseil d'administration de la Commission Communale d'Action Sociale de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des Mariages, 11 rue de la mairie, Fontaine-Guérin, sur la convocation qui leur a légalement été adressée et sous la présidence de Madame LE BRUN Christelle, la Vice-Présidente,

**Convocation :**

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Christelle LE BRUN, Brigitte BRARD, Isabelle BRETAUDEAU, Martine BRIOT, Claire HEULIN-RICHER, Sylvie ROUSSIASSE, Maryse TIERCELIN, Christelle BOUCHET, Christian BRETAUDEAU, Marie-Madeleine CHEVALIER, Vanessa COUVREUX-CHAPEAU, Marie Odile LEBOUCHER, Claudine LEROY, Ghislaine PAYNE.

Étaient absents :

Étaient absents excusés : M. Sandro GENDRON, Mme Sylvie ROUSSIASSE, Mme Ghislaine PAYNE pouvoir donné à Mme Vanessa COUVREUX-CHAPEAU, Mme Christelle BOUCHET pouvoir donné à Mme Brigitte BRARD, M. Christian BRETAUDEAU pouvoir donné à Mme Isabelle BRETAUDEAU, Marie Odile LEBOUCHER.

Secrétaire de séance : Martine BRIOT

**CCAS-DEL-22003 / AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 DU  
C.C.A.S. DE LA COMMUNE DES BOIS D'ANJOU**

Le conseil d'administration,

Sous la Présidence de Mme Christelle LE BRUN délibérant hors la présence du président Sandro GENDRON ordonnateur, sur le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Après avoir examiné, ce jour, les comptes administratifs de l'exercice 2021 de la commune des Bois d'Anjou,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021,  
Constatant que les comptes administratifs présentent un résultat d'exécution de  
fonctionnement de :

- au titre des exercices antérieurs ..... + 6 438.14 €
- au titre de l'exercice 2020 : ..... - 1 439.36 €

**Soit un résultat de clôture à affecter ..... + 4 998.78 €**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

**EN EXERCICE : 15**  
**VOTES POUR : 12**  
**VOTE CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Décide d'affecter la somme de **4 998.78 €** à la section de fonctionnement à l'article 002  
du budget primitif 2022.

**Fait et délibéré à Les Bois d'Anjou, le 21 mars 2022**

**La Vice-Présidente, Christelle LE-BRUN**

